RTE Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité



Commission Accès au Marché du 18 décembre 2009
GT Intégration des effacements diffus dans le modèle de marché :
Apporter la confiance nécessaire dans les données fournies par les opérateurs d'ajustement diffus

La question posée par la CRE

- **« La CRE considère que la question de la validité des données de comptage provenant des opérateurs d'effacements revêt un caractère prioritaire**
- **La mise en place d'un dispositif apportant aux acteurs la confiance nécessaire dans les données fournies par les opérateurs d'effacement diffus favorisera leur développement**
- **Elle demande donc à RTE de lui faire une proposition avant le 31 décembre 2009, en concertation avec les acteurs »**

Organisation de la concertation par RTE

- **Travail du GT sur les modalités permettant de donner confiance**
  - **GT Ad hoc entre gestionnaires de réseau le 30 septembre 2009**
  - **Travaux du GT sur le sujet les 20 octobre, 6 et 20 novembre aboutissant à une proposition de texte**
  - **Appel à contributions sur le site du CURTE du 2 au 16 décembre 2009, en demandant aux acteurs de se positionner en particulier lorsque des choix sont proposés**
    - **5 Réponses reçues : 2 RE, 2 GRD, 1AAD**

Proposition du GT : cas des sites équipés de compteurs télérelevés à courbe de charge

- **Pour les sites de soutirage et d'injection télé-relevés à courbe de charge :**
  - **il n'est pas nécessaire d'utiliser les données provenant des opérateurs d'effacements diffus pour participer au mécanisme d'ajustement**
  - **Les compteurs actuels peuvent être utilisés selon les mêmes règles que celles utilisées pour le réseau RPT**
  - **Le principe de transfert des données des GRD sous forme agrégée vers RTE et la déclinaison opérationnelle associée sont en cours de discussion**

Proposition du GT : la solution cible

- Le Groupe de travail s'accorde sur le fait que la cible sera atteinte avec l'arrivée de compteurs évolués à courbe de charge pour l'ensemble des sites :
  - Une fois en place, ils permettront d'alimenter RTE de la même manière que les clients d'ores et déjà équipés de compteurs à courbe de charge

- L'objectif est de donner confiance entre aujourd'hui et la cible, période appelée phase intermédiaire



Proposition du GT : donner confiance pendant la phase intermédiaire

- En phase intermédiaire, il est nécessaire d'utiliser les données issues des opérateurs d'effacement diffus
- Il est impossible pour les GRD de valider les données issues des opérateurs d'effacement diffus
- Le groupe de travail propose des solutions pour donner confiance, basées sur :
  - L'utilisation de la métrologie des GRD
  - L'audit des processus et da politique qualité de l'opérateur d'effacement
  - Le contrôle des données produites

Proposition du GT : l'utilisation de la métrologie des GRD avec 2 solutions possibles

- Option 1 : utiliser uniquement la métrologie des GRD
  - Utiliser systématiquement la sortie télé-information des compteurs des GRD et demander un compteur avec TIC si le compteur en place n'en dispose pas
  - obtenir la labellisation « télé-information »
- Option 2 : utiliser la métrologie des AAD en complément de la métrologie des GRD
  - Utiliser systématiquement la sortie télé-information des compteurs des GRD lorsqu'elle est présente
  - Utiliser la métrologie de l'opérateur d'ajustement diffus lorsque la sortie télé-information des compteurs des GRD n'est pas présente
  - S'assurer par un audit que la métrologie de l'opérateur d'ajustement diffus est satisfaisante
  - Obtenir la labellisation « télé-information »

Propositions du GT :
Auditer les processus et la politique qualité de l'opérateur d'effacement

- Auditer le processus déclaré par l'opérateur (horodatage, agrégation, transmission des données,..)
- Auditer la politique et les processus « d'assurance qualité » de l'opérateur

Contrôler avec les données produites

- Contrôler sur la zone d'expérimentation LINKY des clients des EDA diffuses,
- Installer ponctuellement des points LINKY (ou autres systèmes comparables) pour contrôler des zones à forte densité de clients d'EDA

Proposition du GT : coûts et financement associés

- Pour les prestations au catalogue des GRD (changement de compteur ou activation de la TIC) possibilité de paiement par :
  - Les opérateurs d'ajustement diffus qui sont à l'origine de la prestation,
  - Les clients chez qui elles sont effectuées,
  - Les fournisseurs des clients concernés
  - D'autres sources mutualisées
- Pour la partie audit possibilité de paiement par :
  - La communauté des RE par l'intermédiaire du compte RE MA
  - Les opérateurs d'ajustement diffus
  - La communauté des clients par l'intermédiaire du tarif
- Ces coûts devront être évalués, et le choix de leur recouvrement décidé par le régulateur

Proposition du GT : chaîne de responsabilités

- Apporter la confiance ne signifie pas prendre la responsabilité
- Les gestionnaires de réseau de distribution ou de transport ne souhaitent pas endosser une responsabilité sur des données qu'ils ne maîtrisent pas de bout en bout
- En conséquence, il est proposé que la responsabilité de la qualité des données soit portée par l'opérateur d'effacements diffus
- Les moyens de s'assurer dans la durée que l'opérateur sera à même d'assumer cette responsabilité vis à vis des responsables d'équilibre devront être étudiés (garantie bancaire, …), et pourront faire l'objet d'un contrat RE-Acteur d'ajustement

Contributions reçues sur le site du CURTE :

- Contribution d'EDF
  - Le comptage évolué doit être utilisé dès qu'il est en place sur un site
  - Un gestionnaire de réseau doit se charger de l'agrégation des courbes
  - La métrologie des GRD (activation de la TIC) doit être utilisée (option 1)
  - Les données doivent être validées par un gestionnaire de réseau

- Contribution de GDF Suez
  - La métrologie des AAD (activation de la TIC) peut être utilisée en complément de la métrologie des GRD (option 2)
  - La cible doit être l'utilisation des données de comptage issues des GRD
  - RTE doit mener des contrôles au cours de la phase transitoire, dont les coûts devront être en cohérence avec les enjeux
  - Il est nécessaire de mettre en place des processus transitoires au développement des ajustements diffus, en particulier sur le processus de transfert de données à RTE

Contributions reçues sur le site du CURTE :

- Contribution des GRD ELD
  - Les GRD ELD sont favorables à l'option d'utilisation systématique de la TIC (option 1)
  - Les données issues des box ne doivent pas servir directement à la reconstitution des flux
  - Les données des box ne peuvent être validées, et donc les GRD ELD ne peuvent engager leur responsabilité

- Contribution d'ERDF
  - Les données des box ne peuvent être validées par ERDF, et donc ERDF ne peut engager sa responsabilité
  - ERDF est favorable à l'option d'utilisation systématique de la TIC (option 1) en tant que GRD et RE
  - ERDF souhaite que le financement des mesures proposées s'inscrive dans le cadre des prestations optionnelles payantes (existantes ou à créer) de RTE et des GRD

Contributions reçues sur le site du CURTE :

- Contribution d'Ergelis
  - Ergelis donne sa position sur la gestion des sites télérelevés RPD par les GRD, ainsi que sur le seuil d'une unité d'ajustement télérelevée
  - RTE rappelle que le premier point est en phase de concertation dans un GT dédié, et que le deuxième point dépend des règles section 1, en concertation officielle sur le site du CURTE jusqu'au 22/12/09
  - Le document vise à trouver des moyens pour apporter aux acteur la confiance nécessaire lorsque la seule solution technique est d'utiliser des données issues d'opérateurs et non de GRD. Le cas où les données viennent d'un GRD est donc hors sujet